

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC111331DR10

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la **décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant au renouvellement de l'unité CNRS n° UPR 2357 dont le directeur est M. GENSCHIK Pascal** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du **4 juillet 2011** ;

Considérant que **M. POCHON Gaëtan** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/05/2011 au 18/05/2011 et du 14/06/2011 au 16/06/2011.

Article 1

M. POCHON Gaëtan – Assistant Ingénieur

est **nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 2357 à compter du 17 Juin 2011.**

M. POCHON Gaëtan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **M. POCHON Gaëtan** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 17 Juin 2011

Le directeur de l'unité

Pascal GENSHIK

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand MINAULT